



SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2012
Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Catherine	CABANTOUS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Anne	BLOUIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature

Etaient également présents :

Madame	Stéphanie	BERBILLE	DGS CC Mimizan
Monsieur	Eric	JAUBERT	Conseil Régional
Madame	Julie	LESIEUR	Chargée de mission Pays
Madame	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

Etaient Excusés :

Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINÉ	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	PUYO	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean	GOURDON	MEZOS
Monsieur	Daniel	VINCQ	MEZOS

Ordre du jour :

1. Modification des statuts
 2. Lancement du SCOT du Born : convention de mise à disposition de service en faveur du Syndicat Mixte SCOT du Born
 3. Emplois saisonniers : bilan de la saison nOmad 2012
 4. Points divers :
 - a. Ajustement des indemnités de restauration et déplacement
 - b. Information sur le Plan Régional de Santé
-

1. Modification des statuts

Monsieur le Président fait état de plusieurs modifications à effectuer sur les statuts du Syndicat Mixte :

- L'article 1 : composition et dénomination.

Les modifications concernent la liste des membres, suite à l'adhésion de la commune de Luë à la Communauté de Communes des Grands Lacs et de celle de Mézos à la Communauté de Communes de Mimizan. L'appellation « Communauté de Communes Côte Landes Nature » sera également retenue en lieu et place de « Communauté de Communes du Canton de Castets ».

- L'article 6 : représentation et administration

Selon l'article L 5711-3 du CGCT, Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale se substitue à une commune membre au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposait la commune avant la substitution.

- L'article 8 : Recettes

Selon les statuts initiaux du Pays LNCA :

Les contributions des EPCI et communes membres sont calculées comme suit :

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population de la DGF communale)
- 50 % au prorata de la somme des bases brutes des quatre taxes (TP, TFB, TFNB, TH) des EPCI (total des bases des communes composant les EPCI) et des communes membres.

Or la Réforme de la Taxe Professionnelle l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET). En attendant la définition d'une nouvelle clef de répartition, l'appel à cotisations 2012 lancé en ce début d'année s'est fait sur la base des montants déjà appelés en 2011 et issus de l'ancienne clef.

Il s'agit désormais de définir les modalités de calcul de la nouvelle clef de répartition en s'inspirant du double principe de proportion à la population d'une part, à la situation fiscale de l'EPCI d'autre part.

M. le Président fait part à l'assemblée d'une proposition de statuts modifiés. Il rappelle que les communautés de communes membres auront à se prononcer dans un délai de trois mois sur l'adoption de ces statuts. Il rappelle également les règles de majorité requise pour l'adoption de ces nouveaux statuts : 2/3 des **organes délibérants des membres** représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des **organes délibérants** représentant les 2/3 de la population.

Sur proposition du président, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- D'approuver les modifications des articles 1, 6 et 8 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- D'approuver les statuts présentés en séance par le Président

2. Lancement du SCOT du Born : convention de mise à disposition de service en faveur du Syndicat Mixte SCOT du Born

M. le Président rappelle que le 23 mai 2011, le Préfet de Landes, saisi conjointement par la communauté de communes de Mimizan et la Communauté de Communes des Grands Lacs a arrêté le périmètre du SCOT, incluant l'ensemble des communes membres des deux EPCI.

Le Syndicat Mixte SCOT du BORN a été créé par arrêté préfectoral du 26/07/12. Il est constitué entre la Communauté de Communes de Mimizan et la Communauté de Communes des Grands Lacs qui ont approuvé ses statuts et lui ont transféré leur compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale par leur délibération respective du 30/11/2011 et du 15/12/2011.

Ces deux communautés de communes sont également membres du Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent, au même titre que la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

L'élaboration du SCOT prévu à l'échelle de ces deux communautés de communes figure dans le Contrat de Pays, signé entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le Pays Landes Nature Côte d'Argent. Dans le cadre de ce même contrat, le Pays LNCA a mis en œuvre son schéma d'aménagement, démarche prospective qui lui a permis de développer des compétences en matière de planification spatiale et urbaine, d'aménagement et développement du territoire, de système d'information géographique.

Afin de mettre à profit cette expertise et de rationaliser les frais de fonctionnement, la présente convention prévoit les conditions d'une mise à disposition des services du SM Pays LNCA vers le SM SCOT du Born. Il s'agit notamment de définir et de quantifier les services réellement mis à disposition dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Born, et d'en prévoir les modalités de remboursement.

Les quotités de mise à disposition ainsi que le montant des dépenses de fonctionnement pourront être réévalués par avenant.

Vus les accords écrits des agents concernés et le projet de convention, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de services entre le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent et le Syndicat Mixte SCOT du BORN, annexée à la présente délibération.

3. Emplois saisonniers : bilan de la saison nOmad 2012

- **FORUM EMPLOI SAISONNIER (1) : BISCARROSSE – 15 MARS 2012**
 - ✓ 467 participants majoritairement résidents de Biscarrosse (*547 en 2011, 451 en 2010*)
 - ✓ 26 entreprises présentes sur les 26 prévues
 - ✓ 90 offres d'emploi proposées pour 282 postes
 - ✓ 482 entretiens en 2012 (*343 en 2011*)
 - ✓ 380 CV envoyés en entreprise
 - ✓ Amélioration pour l'ensemble des critères de satisfaction

 - **FORUM EMPLOI SAISONNIER (2) : MIMIZAN – 19 AVRIL 2012**
 - ✓ 248 participants (*338 en 2011*) : *retour aux chiffres de 2010 !!!*
 - ✓ 12 entreprises présentes sur les 18 inscrites
 - ✓ 39 offres d'emploi proposées pour 87 postes (*54 offres d'emploi pour 124 postes en 2011*)
 - ✓ 112 entretiens réalisés (*244 en 2011*)
 - ✓ 8 stands d'information
- ↳ Pistes de réflexion:
Evoluer vers un Forum Emploi Saisonnier spécial Hôtellerie Plein Air avec un partenariat des communautés de communes de Mimizan et de Côte Landes Nature
- **JOURNEES PORTES OUVERTES - PINGUIN AQUITAINE - YCHOUX–3 MAI**

Visite du site – Infos sur le travail dans l'IAA avec l'IFRIA et Pôle Emploi.

 - ✓ 43 participants sur les 60 personnes inscrites sur la demi-journée (*28 personnes en 2011*)
 - ✓ 32 Candidatures déposées pour la saison 2012
 - ✓ 13 embauches prévues à compter du 22 mai 2012

 - **JOURNEES PORTES OUVERTES - DITTEMEYER AGRICOLA (myrtilles)– PARENTIS- 15 MAI**

Visite de site et Infos sur le travail agricole avec Pôle Emploi, ADEFA, Direccte UT40.

 - ✓ 33 participants sur les 60 personnes inscrites sur la demi-journée
 - ✓ 20 personnes souhaitent renvoyer le dossier de candidature pour y travailler

 - **HEBERGEMENT SAISONNIER - INTERNAT DU LYCEE PROFESSIONNEL ST EXUPERY (PARENTIS°)**
 - ✓ Date : Du 5 Juillet au 31 Août 2012
 - ✓ Type d'hébergement : 17 chambres de 14 m², ouvert tous les jours de 17H à midi, proposant:
 - un espace sanitaire commun avec douches et toilettes individuels
 - une salle de repos avec télé, frigo et micro-ondes à disposition
 - la possibilité de loger en couple
 - un encadrement assuré par un organisme gestionnaire
 - ✓ Public ciblé ? Travailleurs saisonniers au sein d'établissements du territoire

- ✓ Tarifs : le dispositif a pâtit d'une communication dont les termes ont évolué entre un premier temps de diffusion (avril mai) plus restrictif en terme d'horaires d'accès et impliquant la participation de l'employeur et un seconds temps, plus souple mais trop tardif pour rencontrer un écho.

SITUATION 1 (AVRIL MAI):

Location après réservation de l'entreprise

COUT DE LA RESERVATION / LIT:

- pour 2 mois (juillet ET août): 250€
- pour 1 mois (juillet OU août): 150€

COUT DE LA LOCATION POUR LE SAISONNIER:

- Forfait 2 mois (juillet ET août): 410€

SITUATION 2 (A PARTIR DE FIN JUIN):

Prise en charge totale par le saisonnier

COUT DE LA LOCATION POUR LE SAISONNIER:

- Forfait 2 mois (juillet ET août): 660€
- Tarif au mois (juillet OU août): 345€
dont 15€ de frais de dossier

- ✓ Actions de promotion de l'opération logement sur le territoire réalisées depuis mars 2012
 - Création de documents d'information pour l'affichage et la distribution
 - Diffusion du message auprès des acteurs locaux, employeurs et saisonniers (148 contacts pris sur le terrain ou par mail, 2 articles presse ...)
- ✓ Bilan des locations: 3 lits occupés (dont 2 suite à des réservations faites par les entreprises), postes de travail sur Biscarrosse Ville, Plage et Sanguinet

▪ **LIEUX D'ACCUEIL DES SAISONNIERS - BISCARROSSE PLAGE – MIMIZAN PLAGE – CASTETS**

- ✓ Du 14 Mai au 31 Août 2012, 3 demi-journées en LAS et 2 demi-journées sur le terrain
- Données chiffrées sur l'ensemble de la saison 2012,
- ✓ 356 contacts auprès des Chargés d'Accueil Nomad' dont 120 sur les LAS
 - ✓ 542 prises de contacts avec les entreprises implantées sur le Pays
 - ✓ 77 offres d'emploi récoltées au cours de la saison estivale
 - ✓ 9 consultations Droits et Devoirs ou Médiations

↳ Pistes de réflexion:

Envisager une meilleure localisation des Lieux d'accueil des Saisonniers (Mimizan et surtout Castets avec 4 visites contre 34 à Léon en 2011)

Une communication plus importante du dispositif

4. Points divers :

a. Ajustement des indemnités de restauration et déplacement

M. le Président rappelle que les frais professionnels des agents sont remboursés avec un plafond de :

- 15,25 €/ repas hors résidence administrative
- 60 € / nuit

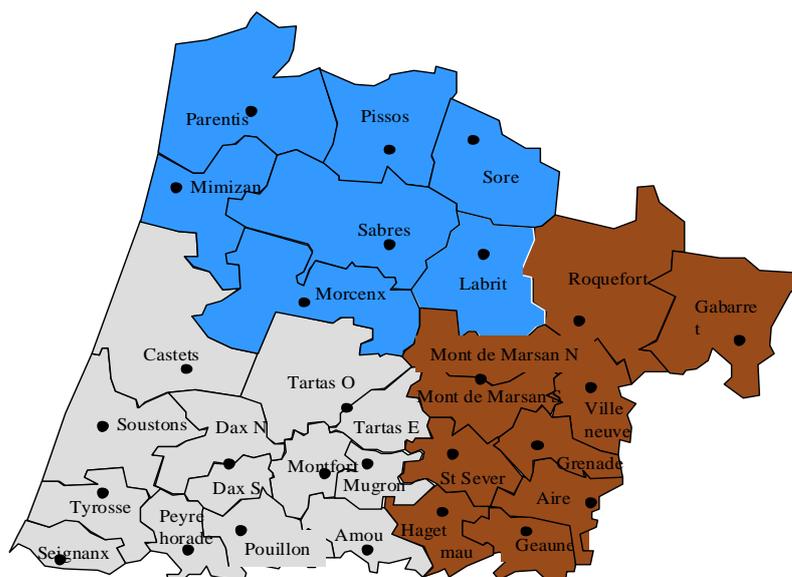
M. le Président indique que les repas professionnels, pris sur le lieu de la résidence administrative, soit Mimizan, siège du Syndicat Mixte, ne sont à ce jour pas censés être remboursés. De même, M. le Président propose de relever le niveau de remboursement de frais d'hôtellerie.

Sur proposition du président, le **Comité Syndical décide à l'unanimité**

- D'autoriser le remboursement des repas professionnels sur le lieu de la résidence administrative
- De relever le plafond de remboursement pour les frais hôteliers à 100 €/nuit.

b. Information sur le Plan Régional de Santé

Le Plan Régional de Santé a été signé par le Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé le 1^{er} mars 2012. Il Prévoit la définition d'un projet territorial de santé spécifique selon une organisation en territoires de proximité. Les actions à mener seront déclinées sur **trois territoires de proximité**, définis par la conférence de territoire du 8 mars 2012.



La conférence de territoire des Landes du 8 mars 2012 a choisi les priorités sur lesquelles un travail sera réalisé. 3 seront traitées en 2012 :

- addictions,
- précarité,
- personnes en situation de vieillissement et de perte d'autonomie

Concernant la priorité « Personnes en situation de vieillissement et de perte d'autonomie », une première réunion tenue le 29/06/12 à Parentis-en-Born pour le territoire Nord, avec pour objectifs :

- de faire apparaître les spécificités du territoire « Nord » en matière de rupture des parcours de santé sur ce public cible
- de lancer un appel aux élus/ professionnels de santé pour participer au diagnostic
- de Diffuser une fiche de repérage
- de Désigner des animateurs locaux :
 - Sandra Brochant, Directrice de l'EHPAD de Parentis
 - F. Prada , directeur de l'IME de Lesperon
 - Yannick Garcia, Directeur Santé Service Dax pour le territoire Sud

Rôle du Pays Landes Nature Côte d'Argent en matière de santé :

- Appui au dossier de candidature MAIA (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) déposé auprès de l'ARS par les EHPAD de Biscarrosse, Mimizan, et Parentis
- Participation au comité de pilotage du projet de Maison de Santé Publique à Mimizan : organisation de la visite de la MSP du canton d'Aulnay (17) le 7 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU